

**Equipements entrant dans une stratégie de développement sportif spécifiquement  
Crédits nationaux**

**Types d'équipements éligibles**

- tous les types d'équipements sportifs, les équipements structurants fédéraux comme les centres nationaux fédéraux ainsi que les matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale, mobiles ou non.

**Nature des travaux éligibles**

- les travaux de construction d'équipements sportifs neufs ;
- les rénovations lourdes et structurantes incluant la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- les aménagements des équipements sportifs existants nécessaires pour l'accueil d'un grand événement sportif international attribué ou susceptible d'être attribué à la France ;
- l'acquisition de matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale.

**Stade d'avancement du projet**

- les dossiers de construction ou de rénovation lourde d'équipements sportifs structurants devront être a minima au stade de l'avant-projet détaillé (APD) pour être éligibles ;
- les projets devront être mis en œuvre dans les 9 mois suivant la notification de la subvention.
- les bénéficiaires de ce programme s'engagent à respecter cette contrainte et perdront automatiquement le bénéfice de la subvention dans le cas contraire.

**Territoires éligibles** : Tous les territoires sont éligibles

**Taux maximal de subventionnement** : 50 % du montant subventionnable.

**Seuil minimal de demande de subvention** : 10 000 €

**Apport minimal du porteur de projet :**

20 % minimum du coût total de l'opération - les apports privés pouvant être inclus dans la participation du porteur de projet.

**Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention par les porteurs de projet**

Seuls peuvent être présentés les projets n'ayant donné lieu à aucun commencement d'exécution au moment du dépôt de la demande.

**Dépôt des dossiers auprès des services déconcentrés de l'Etat chargés des sports** : DRAJES sauf pour les dossiers multi-sites (concernant plusieurs départements/régions) qui devront être déposés directement auprès de l'Agence nationale du Sport.

**Date limite de dépôt des dossiers :**

- **pour les dossiers ne concernant qu'une région/département** : 16 avril 2021
- **pour les dossiers concernant plusieurs régions/départements/territoires** : dépôt des dossiers à l'Agence au plus tard le 28 mai 2021.

**Contact** : DRAJES Normandie : Olivier MORIN – [olivier.morin@ac-normandie.fr](mailto:olivier.morin@ac-normandie.fr)  
02.31.52.73.51 / 06.49.81.62.48